



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom

Prénom

C P Localité

Tél.

Adresse Mél

Cotisation d'adhésion → 49,00 Euros

Soutien à l'association → Euros

Montant à régler par chèque à l'ordre de
« Monsieur le Trésorier de l'AFEHP »

Date

Bulletin d'adhésion à envoyer à

AFEHP Adhésion

Julie REY 520 Chemin de la Mue

13170 Les Pennes-Mirabeau

Pour faciliter la communication, adoptez

l'adhésion en ligne [http://www.afep-](http://www.afep-asso.fr/adhesionenligne)

[asso.fr/adhesionenligne](http://www.afep-asso.fr/adhesionenligne)



Adhérer

- * C'est témoigner de son soutien aux actions de l'AFEHP
- * C'est aider un enfant, un adolescent, un adulte à mieux vivre sa singularité
- * C'est aider une famille, un enseignant, un professionnel à adapter son accompagnement

**Une équipe de bénévoles
à votre écoute**

www.afep-asso.fr

Onglet « Contacts »

Organisme de Formation

Contact amv.afep@wanadoo.fr

L'Enfant à Haut Potentiel intellectuel

Il a une grande curiosité

Il est intuitif

Il a le sens de l'observation

Il a le sens de l'anticipation

Il a une imagination fertile et est créatif

Il a un sens aigu de la justice

Il a une capacité de mémorisation importante

Il a de grandes possibilités intellectuelles...

En même temps

Ne pas reconnaître sa singularité
peut l'entraîner vers des attitudes excessives
et le mettre en danger d' « asociabilité »,
de repliement sur soi,
de perte du désir d'apprendre.

**Ensemble, emmenons-les
sur la voie de l'épanouissement**

**Association Française pour
les Enfants à Haut Potentiel**

AFEHP



Agrément national



NOR :MENE1906654A

Organisme de formation

DA 11 78 8222778



Vlinka ANTELME
Présidente

L'AFEHP est une association nationale de la loi 1901 à but non lucratif. Elle est organisée en départements sur l'ensemble du territoire.

Association de parents et de professionnels, elle intervient auprès du Ministère pour faire reconnaître les Élèves à Haut Potentiel intellectuel et leurs besoins éducatifs particuliers.

Objectifs de l'AFEHP

Découvrir, Comprendre, Accepter et Emmener
l'Enfant à HPI sur la voie de l'épanouissement.

L'AFEHP, c'est

- * Des permanences téléphoniques et/ou physiques
- * Des réunions, conférences, colloques
- * La publication de dossiers sur le HPI
- * Des groupes de parole adultes/enfants
- * Des activités, des sorties en famille, ...
- * Une Lettre Infos trimestrielle
- * Un accompagnement Familles/Enseignants
- * Des adresses de spécialistes.

C'est aussi un organisme de formation avec une équipe de formateurs formés et expérimentés à l'enseignement pour ces enfants.

Qui est cet enfant ?

C'est un enfant qui a un rythme de développement intellectuel en avance par rapport aux enfants de son âge et qui présente des aptitudes intellectuelles particulières. Avidé de tout ce qui l'entoure, il présente souvent une curiosité qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à son environnement. Il a la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances.

Il y a des EHPI dans tous les milieux sociaux.

Signes de repérage

Il n'a pas de langage « bébé », son vocabulaire est plus riche et plus varié que celui des enfants de son âge. Il est curieux, pose beaucoup de questions. Il aborde très tôt le problème des limites de la vie, du temps, de l'univers. Il ne supporte pas l'injustice. Il est doué d'une imagination fertile et d'un grand sens de l'observation. On est frappé par le contraste entre un raisonnement très au-dessus de son âge et un comportement parfois « bébé ». Il change souvent de centre d'intérêt, se passionne intensément pour un sujet et l'abandonne dès qu'il en a fait le tour. Il a un sens de l'humour pointu. Il a des difficultés à s'insérer dans le groupe des enfants de son âge et préfère la compagnie des enfants plus âgés ou des adultes. Il manifeste souvent le désir d'apprendre à lire avant l'âge « légal » d'entrée au CP. Certains apprennent à lire seuls. Il aime les jeux avec des règles compliquées et en invente volontiers de nouvelles.

Tous ces éléments ne se manifestent pas forcément ensemble. Aucun enfant n'est semblable mais plusieurs signes doivent faire penser à un haut potentiel.

Pourquoi s'y intéresser ?

Chez ces enfants, pourtant doués d'un potentiel intellectuel prometteur, la réussite scolaire et/ou sociale est loin d'être la règle.

Le HPI peut même constituer un handicap du fait d'un décalage entre un rythme de développement psychomoteur et affectif d'une part, et un rythme de développement intellectuel, d'autre part. Ce décalage n'est ni un trouble, ni une pathologie, il fait partie du développement de cet enfant. Il peut néanmoins coexister, comme chez tout enfant, des troubles associés tels que des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

L'organisme de formation AFEHP

Pour qui ?

I.E.N., Référents, Personnes ressources, Encadrants, CE, Adjoints, Groupe de pilotage, Enseignants, PSY-EN, CPE, Educateurs, Médecins et Infirmières scolaires, animateurs, AVS, psychologues et tout professionnel intéressé.

Où ?

Formation continue et/ou initiale en ESPE - Plan académique de formation - Plan départemental de formation - Ecole - Collège - Lycée - Formation individuelle par regroupement - DDEC, Canopé... et toute autre structure intéressée.

L'élève à haut potentiel intellectuel est d'abord un élève. Comme tout élève sa prise en compte adaptée au sein de la classe ou du groupe est la base de son bon développement. Ce qui est mis en place pour lui, pourra l'être pour toute la classe.

Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves à haut potentiel

Les élèves à haut potentiel (EHP) font partie des élèves à besoins éducatifs particuliers. Un élève excellent n'est pas forcément précoce et un élève à haut potentiel n'est pas forcément un élève excellent. Si la plupart des EHP ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leur parcours scolaire, certains EHP peuvent présenter des difficultés psychologiques ou scolaires.

Les élèves à haut potentiel doivent donc bénéficier de réponses individualisées, dans le cadre de la **personnalisation des parcours scolaires**.

La connaissance des élèves à haut potentiel doit permettre à l'enseignant d'élaborer un **projet pédagogique adapté**. En prenant appui sur les

compétences de l'élève, l'enseignant valorise, contribue à son développement dans les apprentissages et à son inclusion dans le groupe classe, l'école ou l'établissement.

Un **repérage du haut potentiel**, au plus tôt, et la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques permettent d'éviter le développement de difficultés psychologiques ou scolaires.

Des grilles d'aide à l'observation des caractéristiques de l'EHP sont mises à la disposition des enseignants pour le repérage de l'EHP.

Des **référents EHP** ont été nommés dans chaque académie. Le rôle de ces personnes ressources est d'organiser l'accompagnement des enseignants, des familles et de sensibiliser tous les acteurs de l'institution.

(Site EDUSCOL/Les élèves à haut potentiel 26 Mars 2019)

Avoir un haut potentiel intellectuel est une chance mais ne pas reconnaître cette singularité peut entraîner l'enfant vers des attitudes excessives et le mettre en danger d'« asociabilité », de repliement sur soi, de perte du désir d'apprendre.

La collaboration entre tous les acteurs, enseignants, parents, éventuellement spécialistes, est un gage de réussite. Sachons donc reconnaître et respecter cette avance chez nos enfants/élèves et leur donner la possibilité de s'épanouir.

Quelques textes

Sur le site EDUSCOL : Scolariser les élèves à haut potentiel (Vademecum 2019)

BOEN n° 44 du 27 novembre 2014

« Art. D. 332-6. : À tout moment de la scolarité, un accompagnement pédagogique spécifique est apporté aux élèves qui manifestent des besoins éducatifs particuliers, notamment ceux qui présentent des capacités singulières [...] »

Circulaire 2012-119 du 31-07-12 Information des parents : Scolarité des élèves à besoins éducatifs particuliers... un référent académique est nommé sur le thème du haut potentiel. Il lui appartient de répondre aux préoccupations des familles

BO n°13 du 29-03-2012

Aménager des parcours scolaires spécifiques

BO n°18 du 05-05-2011

Améliorer les acquis et les résultats des élèves...

Circulaire 2009-168 du 12-11-2009

Guide d'aide à la conception de modules de formation pour la prise en compte des E.I.P.

Circulaire 2007-158 du 17-10-2007

Parcours scolaire des EIP ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et au collège : Améliorer la détection de la PI, l'information des enseignants, des parents – Enrichir, approfondir, accélérer...

BO n°18 du 05-05-2005

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école : « Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève »

2002 Rapport Delaubier

La Mallette des Parents (site MEN) : Accompagner ensemble les enfants vers la réussite.